



FÉDÉRATION
DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES

MÉMOIRE

Présentée à la

Commission des affaires sociales

sur le document

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Décembre 2004

Table des matières

Introduction	3
Appui aux recommandations du RQASF	3
La santé reproductive et sexuelle	
Les services de planning des naissances	4
L'éducation sexuelle	5
La prévention des grossesses à l'adolescence	6
Les nouvelles technologies de la reproduction humaine	6
Synthèse des recommandations	7

INTRODUCTION

La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) est un regroupement communautaire constitué de groupes de femmes et de personnes préoccupés par la santé reproductive et sexuelle. La FQPN favorise le libre choix face à la maternité et le consentement éclairé face aux décisions concernant la fertilité et la sexualité. Nous concentrons nos actions sur les questions liées à la contraception, l'avortement, les nouvelles technologies de la reproduction humaine, les services de planning des naissances, l'éducation sexuelle et la médicalisation de la santé reproductive des femmes. La FQPN est le seul organisme au Québec à travailler ces questions dans une perspective féministe, afin d'accroître l'autonomie des femmes et de promouvoir leur santé et leur bien-être.

Par le présent mémoire, la FQPN souhaite, dans un premier temps, souligner son appui à l'analyse et aux recommandations du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF). Dans un deuxième temps, nous soumettrons quelques recommandations concernant notre principal champs d'expertise : la santé reproductive et sexuelle.

APPUI AUX RECOMMANDATIONS DU RQASF

À titre de membre, la FQPN a participé à l'élaboration des recommandations contenues dans le mémoire du RQASF. Nous ne reprendrons pas ici les éléments d'analyse avec lesquels nous sommes en accord mais soulignerons tout simplement certaines des recommandations que nous considérons comme étant particulièrement importantes, à savoir :

- de maintenir les mesures spécifiques en faveur des femmes par la mise en œuvre des engagements et orientations déjà adopté par le gouvernement, notamment, les *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances* (MSSS, 1995) ;
- de mettre en place une politique en santé des femmes ;
- qu'une ministre en titre soit chargée de l'égalité et du droit des femmes ;
- peu importe leur nouvelle appellation, de maintenir distincts le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, maintenir leurs mandats respectifs tels qu'ils le sont présentement ;
- d'assurer au MSSS et à toutes les instances régionales et locales, le maintien ou la création de postes de répondantes et de comités aviseurs en condition de vie des femmes.

Sur la *Quatrième orientation* qui traite de question de la santé, nous tenons à manifester notre appui à l'importance de tenir compte des inégalités entre les femmes et les hommes et de leurs conséquences sur leur santé. Nous tenons aussi à souligner notre appui envers, entre autres, les recommandations suivantes :

- promouvoir la santé des femmes et des hommes et de corriger les inégalité qui existent ;
- assurer l'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services de santé et des services sociaux ;
- adopter une approche de prévention et de promotion de la santé ;
- contrer la médicalisation des cycles normaux de la vie des femmes ;
- contrer la sur-médication des femmes.

LA SANTÉ REPRODUCTIVE ET SEXUELLE

Les services de planning des naissances

La FQPN est particulièrement préoccupée par le manque d'accès aux services de planning des naissances dans le réseau public de la santé. Une recherche que nous avons effectué en 2001 a révélé que l'accès aux services de planning est en constante diminution. En fait, seulement 9 % des CLSC offre des services de planning des naissances à toute la population (l'autre 91 % réservant leurs services exclusivement à des clientèles ciblées, notamment la clientèle jeunesse). Mis à part les services d'avortement, le planning des naissances est pratiquement inexistant dans les établissements de la santé et nous craignons que ce phénomène s'accroisse avec la présente réforme du réseau et les fusions d'établissements. C'est pourquoi nous tenons à réitérer l'importance :

- de reconfirmer l'engagement du gouvernement envers l'application des *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, qui avait pour objectif l'accès universel aux services de planning des naissances.

La planification des naissances est un des aspects de la santé et du bien-être qui **touche directement toutes les femmes**. Le choix de la maternité est, en fait, au cœur de la vie de toutes les femmes, même pour celles qui ne désirent pas avoir d'enfant. Les femmes sont fertiles de la puberté à la ménopause. Durant cette période qui s'étend sur une quarantaine d'années, elles auront souvent recours aux services de santé reproductive, ce qui en fait les plus grandes utilisatrices des services de santé aussi. Ces services

doivent viser à les soutenir dans leurs choix face à leur corps et leur sexualité, tout en protégeant leur fertilité future et leur santé.

C'est pourquoi la FQPN considère que la planification des naissances dépasse de beaucoup la question de la prévention de la grossesse à l'adolescence, la prévention des infections transmises sexuellement (ITS) et les services liés à l'avortement. Les services de base, incluant l'éducation sexuelle, la promotion de la contraception avec des informations impartiales et diversifiées, l'accès à toutes les méthodes contraceptives existantes, des services d'avortement gratuits et de soutien psychologique au besoin, l'accès à la stérilisation et la prévention de l'infertilité et des ITS doivent être offerts à toute la population. La FQPN réitère donc :

- le besoin premier d'assurer que des services de base en matière de planification des naissances soient offerts par le réseau public de la santé à toutes les femmes, indépendamment de leur âge et de leur statut socio-économique.

L'éducation sexuelle

Nous tenons à préciser que nous sommes en accord avec les commentaires du Conseil du statut de la femme sur l'importance de voir à l'émergence de rapports égaux entre les femmes et les hommes en matière de santé reproductive et sexuelle. Pour ce faire, nous devons favoriser la responsabilisation des hommes face à leur propre capacité de reproduction et face à leur santé sexuelle.

Nous croyons que la réalisation de cet objectif passe par une éducation sexuelle valorisant ce genre de prise de conscience. Or, la FQPN est très préoccupée par l'absence d'attention accordée par les gouvernements en place à l'éducation sexuelle en milieu scolaire et dans la société en général. La réforme de l'éducation, qui a conduit à la disparition des cours de Formation personnelle et sociale et à faire de l'éducation sexuelle une compétence transversale dont personne n'a la responsabilité nous préoccupe au plus haut point. L'exemple des Pays-Bas nous démontre qu'une éducation sexuelle positive et proactive (école, média, famille) a un impact majeur au niveau des besoins en matière de services de planning. Dans ce pays, le taux d'avortement est parmi les plus bas au monde. Le fait que l'éducation sexuelle y soit omniprésente et que la contraception soit gratuite contribuent sans aucun doute à cet état de fait. La FQPN recommande donc :

- de refaire de l'éducation sexuelle une priorité et de voir à la mise sur pied d'un vaste programme d'éducation sexuelle dans les écoles donnée par des enseignants et des enseignantes formés pour ce faire ;
- de promouvoir des campagnes publiques ayant pour but la promotion d'une saine sexualité, la promotion de rapports égaux, l'élimination des stéréotypes sexuels et de l'hypersexualisation des jeunes filles.

La prévention des grossesses à l'adolescence

Si le gouvernement accordait une plus grande importance à l'éducation sexuelle et à la promotion de l'accès à la contraception, l'objectif de prévention de grossesse à l'adolescence serait déjà en partie atteint. La prévention de la grossesse à l'adolescence ne peut se faire dans un vacuum. Malgré le fait que cet objectif soit partie prenante de toutes les politiques touchant la santé des jeunes femmes depuis les années 1990, les taux de grossesses à l'adolescence demeurent stables. La FQPN croit donc qu'il serait opportun :

- de faire une évaluation des stratégies adoptées en matière de prévention des grossesses à l'adolescence, des résultats atteints et d'ajuster le tir selon cette évaluation.

Les nouvelles technologies de la reproduction humaine

Le recours croissant aux nouvelles technologies de la reproduction humaine accroît non seulement la médicalisation de la vie reproductive des femmes mais transforment complètement les rôles des femmes et des hommes face à la maternité, la paternité et l'engendrement. Ces technologies soulèvent également une panoplie d'enjeux éthiques et sociaux des plus alarmants. De plus, les nouvelles technologies de reproduction humaine n'offrent pas de solution contre l'infertilité. Elles sont davantage un moyen de contourner l'infertilité et la stérilité. La FQPN est préoccupée par les ressources financières investies dans le développement de ces technologies comparativement à celles investies dans la recherche sur les causes de l'infertilité. Une meilleure connaissance des causes et des traitements possibles nous permettrait d'éviter d'avoir recours à des techniques très coûteuses et qui ne sont pas sans conséquences pour la santé des femmes, des enfants qui en sont issus et le bien-être des couples. La FQPN recommande donc :

- que le Québec se dote d'une instance indépendante pouvant mener des évaluations scientifiques et sociales sur ces technologies et encourager les débats publics tant nécessaires sur les enjeux éthiques et sociaux que comportent le développement de ces technologies, y compris les transformations fulgurantes des rapports entre les femmes et les hommes et des repères traditionnels liés à l'engendrement.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La FQPN appuie l'analyse et l'ensemble des recommandations contenues dans le mémoire du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF), notamment :

- de maintenir les mesures spécifiques en faveur des femmes par la mise en œuvre des engagements et orientations déjà adoptés par le gouvernement, notamment, les *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances* (MSSS, 1995) ;
- de mettre en place une politique en santé des femmes ;
- qu'une ministre en titre soit chargée de l'égalité et du droit des femmes ;
- peu importe leur nouvelle appellation, de maintenir distincts le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, maintenir leurs mandats respectifs tels qu'ils le sont présentement ;
- d'assurer au MSSS et à toutes les instances régionales et locales, le maintien ou la création de postes de répondantes et de comités aviseurs en condition de vie des femmes.

Concernant la **quatrième orientation**, la FQPN appuie les recommandations du RQASF, notamment :

- de promouvoir la santé des femmes et des hommes et de corriger les inégalité qui existent ;
- d'assurer l'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services de santé et des services sociaux ;
- d'adopter une approche de prévention et de promotion de la santé ;
- de contrer la médicalisation des cycles normaux de la vie des femmes ;
- de contrer la sur-médication des femmes.

Concernant la **santé reproductive et sexuelle**, la FQPN recommande :

- de reconfirmer l'engagement du gouvernement envers l'application des *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, qui avait pour objectif l'accès universel aux services de planning des naissances ;
- le besoin premier d'assurer que des services de base en matière de planification des naissances soient offerts par le réseau public de la santé à toutes les femmes, indépendamment de leur âge et de leur statut socio-économique ;

- de refaire de l'éducation sexuelle une priorité et de voir à la mise sur pied d'un vaste programme d'éducation sexuelle dans les écoles donnée par des enseignants et des enseignantes formés pour ce faire ;
- de promouvoir des campagnes publiques ayant pour but la promotion d'une saine sexualité, la promotion de rapports égalitaires, l'élimination des stéréotypes sexuelles et de l'hypersexualisation des jeunes filles ;
- de faire une évaluation des stratégies adoptées en matière de prévention des grossesses à l'adolescence, des résultats atteints et d'ajuster le tir selon cette évaluation ;
- que le Québec se dote d'une instance indépendante pouvant mener des évaluations scientifiques et sociales sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine et encourager les débats publics tant nécessaires sur les enjeux éthiques et sociaux que comportent ces technologies, y compris les transformations fulgurantes des rapports entre les femmes et les hommes et des repères traditionnels liés à l'engendrement.